



## CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

### NOMENY (Meurthe-et-Moselle)

#### Légion d'honneur

#### Croix de Guerre 1914 -1918 et 1939 -1945

Suite à la signature du traité de paix, le 10 mai 1871, à Francfort et mettant fin à la guerre franco-allemande de 1870-1871, la commune de Nomeny se trouve à quelques kilomètres de l'Allemagne. La cité est située au Nord de Nancy dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

#### Première guerre mondiale

Au cours du mois de juillet 1914, afin d'éviter tout incident qui pourrait être utilisé par l'Allemagne pour déclarer la guerre à la France, le président du Conseil, René Viviani, décide de retirer les troupes françaises à 10 km de la frontière. Les unités de cavalerie allemande en profitent pour pénétrer sur le territoire français avant la déclaration de guerre. Les forces de couverture reçoivent comme consignes de reconduire jusqu'à la frontière, mais pas au-delà, les unités d'incursion allemande. Les unités de couverture aménagent des infrastructures de défense et creusent les premières tranchées à 10 km de la frontière.

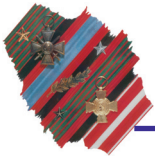
Dès le jour de la déclaration de guerre, le 3 septembre 1914, les troupes allemandes pénètrent dans Nomeny. Ils pillent le village et ils capturent 3 gendarmes. Les Français repoussent les Allemands jusqu'à la frontière. La commune est prise et reprise à plusieurs reprises. Le 20 août,



les Allemands en deviennent maître. Le général Bausch donne l'ordre de brûler les maisons, de fusiller les hommes et d'expulser les femmes et les enfants en direction de la France. Le commandant de la 8ème Brigade d'infanterie bavaroise par ordre N°2 du 20 août 1914 stipule : « *Côté Nord de Nomeny, par ordre du commandant de division, deux compagnies reçoivent l'ordre suivant : Tous les habitants de Nomeny, y compris femmes et enfants, sont à chasser dans la direction de l'ennemi. Les malades non transportables sont à rassembler dans une maison convenable. Les hommes montrant la moindre résistance sont à fusiller sans forme de procès. Tâchez surtout d'appréhender le maire et lui déclarer qu'à la prise de Nomeny, après son évacuation par les troupes françaises, de nombreux non-combattants ont tiré sur les soldats allemands et qu'il aurait à expier, par sa*

*mort, ce crime de la population de Nomeny. Le village est à incendier entièrement ; seules les maisons portant le drapeau de la Croix-Rouge, servant réellement d'abri aux malades et blessés, sont à épargner. En plus, la route à l'Est conduisant au pont de la Seille est à laisser intacte. »* La brigade bavaroise s'en prend à la population accusée d'avoir ouvert le feu sur les militaires allemands. Les femmes et les enfants sont expulsés en direction de la France. Cinquante-cinq hommes sont tués : 46 abattus, 7 asphyxiés et 2 décédés des suites de leurs blessures. Le général von Oven, gouverneur militaire de Metz, justifie par l'ordre du jour du 21 août 1914 le massacre de Nomeny : « *Dans les combats d'hier autour de Nomeny, il est à regretter qu'à nouveau des civils aient tiré dans le dos de nos braves soldats du 4ème Régiment d'infanterie bavaroise. En conséquence, j'ai fait fusiller les coupables et incendier les maisons jusqu'au sol de telle manière que la localité de Nomeny est anéantie. Je porte ce fait à la connaissance de tous à toutes fins utiles. »* Les Allemands justifient ces atrocités par une prétendue guerre de « francs-tireurs » qui fait référence aux actions de guérilla française de 1870-1871. Les actes de l'armée allemande sont présentés comme une légitime dé-





## NOMENY (Meurthe-et-Moselle)

fense contre une guerre de francs-tireurs menée par des hommes et des femmes à l'encontre de leurs militaires. Ils sont convaincus que les prêtres catholiques appellent les fidèles à la résistance armée et de l'existence d'une volonté d'insurrection de la classe ouvrière. Ils prétendent aussi que les civils belges et français se livrent à des mutilations sur les soldats allemands tués ou blessés. Les historiens considèrent que cette idée de guerre des « francs-tireurs » est une illusion collective de la part de l'Etat-major allemand. Les militaires allemands ont confondu les actions menées par les forces régulières françaises avec des actes de résistance civile. Les responsables de ces crimes de guerre ne seront pas jugés à la fin du conflit.

Le 28 septembre 1928, la commune de Nomeny reçoit la croix de la Légion d'honneur. La citation vaut attribution de la croix de Guerre 1914-1918

avec palme : « *Cité martyre violée par l'ennemi avant la déclaration de guerre ; première ville française incendiée par ordre du commandement allemand où de nombreux habitants trouvèrent la mort et dont les ruines, après cinq jours d'occupation, servirent de barrière à l'envahisseur jusqu'à la fin des hostilités.* »

### Deuxième guerre mondiale

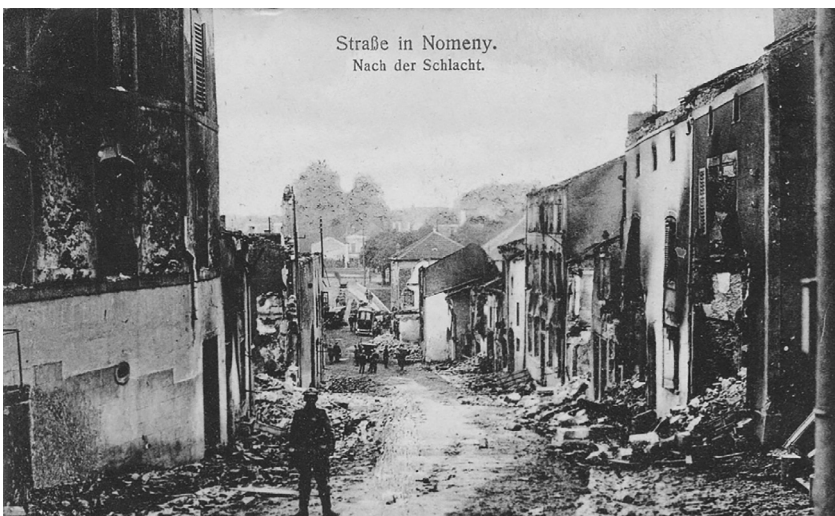
Suite à l'armistice signé le 22 juin 1940, la France est divisée en deux : zone occupée et zone libre. Au sein de la zone occupée se trouve une zone interdite. La Meurthe-et-Moselle fait partie de cette zone. L'administration française reste en place. Une force d'occupation allemande de 10.000 hommes s'installe dans le département.

Les habitants qui ont fui devant les troupes allemandes durant l'exode, ne pourront pas rentrer en Meurthe-et-Moselle. Les Allemands envisageaient

ultérieurement l'annexion des trois départements lorrains pas encore annexés jusqu'à la ligne de l'Argonne. Les départements de la zone interdite étaient destinés à devenir des zones de peuplement allemand. Les réfugiés pourront revenir dans le département à partir du 18 décembre 1941.

La Lorraine est libérée par des unités américaines. Les combats de la Libération en 1944-1945 sont particulièrement violents entre Metz et Nancy. En 1945, la Meurthe-et-Moselle est, par ordre d'importance, le 22ème département sinistré sur 90. Elle est aussi au 5ème rang, après les Bouches-du-Rhône, les Vosges, le Haut-Rhin et la Moselle, pour le nombre d'hectares minés. La commune de Nomeny recevra la croix de Guerre 1939-1945 avec une citation à l'ordre de l'armée : « *Courageuse commune dont le comportement au cours de la guerre 1914-1918 avait été particulièrement remarqué. Cruellement atteinte durant les opérations de 1939-1945 et notamment lors des combats de la Seille, a fait preuve d'un courage et d'un mépris du danger peu communs. En dépit des bombardements incessants et malgré les ordres formels de l'ennemi, ses habitants, dont 400 ont été déportés, se sont retranchés dans ses maisons en ruines, donnant ainsi la preuve de leur tenace espoir dans les destinées du pays.* »

Marc Beauvois,



Commune de Nomeny incendiée.